

Arrêté

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le Président,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 313-1 et L. 452-47,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion et notamment son article 27,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Loire n° 2020-25 du 12 novembre 2020 donnant délégation au Président,

Considérant les besoins du service,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Le tableau des effectifs du Centre de gestion est ainsi modifié :

Grade	Situation existante		Modification apportée		Date d'effet
	Nbre de postes	Temps de travail	Nbre de postes	Temps de travail	
Rédacteur ppal 1 ^{re} classe	5	TC	+ 1	TC	01/05/2026

Cet emploi est créé pour assurer une fonction d'assistance à l'utilisation des progiciels métiers utilisés dans les collectivités.

Compte-tenu des difficultés de recrutement et de la nature des fonctions à exercer, cet emploi peut être pourvu par un contractuel au titre du 2^e de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique.

Le niveau de rémunération maximum de cet emploi est celui correspondant à la rémunération de l'échelon le plus haut du grade correspondant.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand - 6 Cours Sablon - BP 129 - 63033 Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à partir de la date de publication.



Fait à Espaly-Saint-Marcel,
le 8 avril 2025

Le Président,
Michel CHAPUIS

Publié le

21

AR Prefecture
043-284300027-20250414-202502-AR
Reçu le 14/04/2025